

FAIRE UNE DEMANDE D'ADHESION A LA CRESS CENTRE-VAL DE LOIRE

Pièces à fournir :

- La présente fiche d'adhésion, datée et signée
- La fiche d'identité ci-jointe
- Une copie certifiée conforme des statuts en vigueur et le récépissé de dépôt le cas échéant
- Un extrait du registre du commerce et de sociétés, le cas échéant (extrait Kbis)
- Les derniers rapports d'activité et financier (bilan et compte de résultat)
- Une copie de la déclaration en préfecture, le cas échéant
- La liste des dirigeants
- Le PV de Conseil d'Administration ou de l'instance ayant décidé de la demande d'adhésion, ou une lettre mettant en avant vos motivations à adhérer à la CRESS Centre-Val de Loire
- Le justificatif d'adhésion à une des structures de regroupement régional ou national mentionné ci-dessous, le cas échéant
- Le Guide des Bonnes Pratiques, s'il en existe un

Certaines pièces sont demandées dans le cadre de la tenue de la liste des entreprises de l'économie sociale et solidaire par la CRESS Centre-Val de Loire suite à la parution du décret n° 2015-1732 du 22 décembre 2015).

Les informations transmises n'ont pas vocation à être rendues publiques.

Dossier à envoyer, par courrier ou par e-mail, à :

Caroline DUMAS, Directrice
direction@cresscentre.org
CRESS Centre-Val de Loire

Maison Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
6 ter rue Abbé Pasty - BP 41223
45401 Fleury les Aubrais Cedex

A quelle structure de regroupement adhérez-vous ?

Collège associations		Collège coopératives		Collège mutuelles		Collège entreprises commerciales de l'ESS, Agrément Insertion et ESUS		Collège syndicats employeurs de l'ESS	
France Nature Environnement CVL		URSCOP		Mutualité Française du Centre		Fédération des entreprises d'insertion		UDES	
URIOPSS CVL		Coop de France		Autre :		Autre :		Autre :	
URAF CVL		Autre :							
CROS CVL									
UNAT CVL									
CRAJEP CVL									
Ligue de l'Enseignement CVL									
Autre :									

Autre :

Si vous adhérez à une structure de regroupement reconnue aujourd'hui par la CRESS CVL, vous aurez deux voix à l'AG : une pour vous, une que vous pourrez remettre à la structure de regroupement à laquelle vous adhérez. Les structures de regroupement sont définies par collège au règlement intérieur. Votre adhésion (si vous n'êtes pas vous-même considéré comme une structure de regroupement) à une structure de regroupement vous permet de bénéficier de 25% de remise sur le montant de votre adhésion à la CRESS.

- En cochant la case, je reconnais avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, et du barème des cotisations de la CRESS Centre-Val de Loire, et de fournir un dossier complet.

Fait à :

Signature :

Le :

FICHE D'IDENTITE

Raison ou dénomination sociale :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Association | <input type="checkbox"/> Coopérative (banque, SCOP, SCIC...) |
| <input type="checkbox"/> Fondation | <input type="checkbox"/> Mutuelle (de santé ou assurance) |
| <input type="checkbox"/> Syndicat employeur de l'ESS | <input type="checkbox"/> Autre (SA, SAS, etc.). Précisez : |
| | |

Sigle le cas échéant :

Forme juridique :

Le numéro d'identité (SIREN et SIRET) :

Pour les associations et les fondations: nombre d'ETP :

Pour les banques coopératives : Produit Net Bancaire :.....

Pour les entreprises commerciales de l'ESS, IAE et ESUS : le chiffre d'affaire :

Code APE :

Numéro au répertoire national des associations le cas échéant :

Siège social des personnes morales de droit privé :.....
.....
.....
.....

Téléphone :

E-mail :

Site internet :

